Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260127-06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11

Ouverture de la séance :
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Date d'affichage
20 janvier 2026

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **20 janvier 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Maëlig LE DU, Christèle HARDY conseillers.

Etait absente excusée :, Catherine DOMAGNÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 06/2026 : **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS AU COURS DE L'ANNEE 2025 AVANT EXAMEN DU BUDGET**

FONCTION	Nom Prénom	Montant des indemnités brutes versées en 2025
Maire	CHOPIN Denis	19 878.48 €
1er Adjoint	BRYON Franck	5 277.96 €
2ème Adjointe	GELOIN Florence	5 277.96 €
3ème Adjoint	TALIGOT Denis	2 638.92 €
4ème Adjoint	CARRE Loïc	2 638.92 €
	TOTAL GENERAL	**35 712.24 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (10 voix) :

- **PREND ACTE** de cette information sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN